PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Flagy, dûment convoqué le 05 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Emilie ARGENTINO, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18. du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Etaient présents :

G. BLANCHARD, J. FUET, M. VOYANT, S. ALBESSARD, B. PHILIPPE, S. CAMBOS, S. BOUILLIN, A. ROY et E. ARGENTINO

Etait excusé : R. BLANCHARD,

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2026
- Délibération Pacte solidarité
- Délibération Révision de statuts de la CC du Clunysois
- Situation des travaux
- Questions diverses

Le maire demande aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour Délibération convention de la mise à disposition de la CC du clunysois. Ce point est donc ajouté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation du secrétaire : Sandrine CAMBOS

Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 27/07/2026

E. ARGENTINO, Maire, a soumis à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance d'installation du Conseil municipal du 27/07/2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération convention de la mise à disposition de la CC du clunysois

Une convention de mise à disposition de ressources et de matériel est proposée par la communauté de communes. Elle permet d'avoir recours aux services administratifs en cas de besoin, au service informatique ... la mutualisation dans les achats de matériel ainsi que la location de matériel de type broyeur, etc notamment pour l'entretien des chemins communaux. Les tarifs sont plutôt avantageux. C'est une convention renouvelable, valable 1 an avec tacite reconduction chaque année.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance

VOTE			
A L'UNANIMITE	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
X			

Et autorise le Maire à signer cette convention

Délibération Pacte solidarité budgétaire et fiscal

Nous pouvons prétendre au fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 12 432 euros pour les années 2025 et 2026. Afin de pouvoir en faire la demande, nous y intègrerons les travaux de voirie réalisés en septembre (pour 22 757,50 euros hors taxes) et les travaux prévus dans le cadre de la réfection du toit du lavoir de Sirot (devis de 7 709.26 euros HT). La prise en charge est au maximum de 50% du reste à charge de la commune, avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance

VOTE			
A L'UNANIMITE	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
X			

Et autorise le Maire à prendre cette délibération.

Délibération Révision des statuts de la CC du Clunysois

Le conseil syndical de la CC du Clunysois a approuvé à l'unanimité le 6 juillet 2026 une modification de dans les statuts au sujet de la Petite enfance. Néanmoins, « Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant plus de la moitié de la population totale des celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance

VOTE			
A L'UNANIMITE	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
X			

Et autorise le Maire à prendre cette délibération.

Situation des travaux

- Les travaux de voirie ont été réalisés conformément au devis initial sans hausse du coût : le Chemin du vignoble a été réparé, la route de Sirot, la rue du Château et la rue Mayneaud de Lavaux ont été goudronnées avec un enduit bicouche. Une aspiration des rejets de gravillons est prévue ultérieurement par la société Eiffage.

- La contribution communale éclairage publique pour l'entretien et la maintenance de l'année 2025 sera payée au SYDESL. Celle-ci est calculée en fonction du nombre et du type de lampadaires : nous avons 15 unités à LED pour105 euros, et 30 unités de moins de 25 ans pour un coût de 330 euros, total : 435 euros. Il est à noter que Flagy n'a plus aucun lampadaire vétuste de plus de 25 ans du fait que peu à peu nous changeons les luminaires pour des ampoules à LED, bien plus économiques.

- Sécurisation du bourg : suite à la demande d'amende de police nous avons reçu un compte-rendu de la DRI du Mâconnais rejetant la demande dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée du bourg de Flagy. Ce document est consultable en mairie. Par conséquent la commune prendra en charge la totalité de la réfection de la signalisation horizontale qui est effacée par endroit.

- Nous devons faire réparer le chauffe-eau de l'appartement municipal au-dessus de la mairie qui est en panne. Coût pièce et main d'œuvre : 511.48 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance

VOTE			
A L'UNANIMITE	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
X			

Et autorise le Maire à signer le devis.

Questions diverses :

Un nettoyage s'impose au cimetière pour les bacs de tri : terre et végétaux au fond de la parcelle et plastiques dans le container de devant. Nous ferons appel à la commission patrimoine et cimetière pour cela.

Nous avons reçu une demande de l'Amicale des Parents d'élèves du RPI pour que le CCAS commande via le marché de Noël de l'APE de quoi faire les paniers pour les ainés du village. Nous attendons le bon de commande afin de se positionner sur la possibilité de passer par l'association.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 novembre. Nous demanderons plusieurs propositions de menu (à 35 euros par personne) dans divers restaurants de la région.

Prochain conseil municipal fixé au lundi 26 octobre 2026 à 20 heures. La séance est levée à 22h45.



